



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports**



Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF)

04/07/2023

INFO ROUTES

Réparation du mur de soutènement de la bretelle de sortie de l'A6b – Porte d'Italie.

Fermeture d'une voie sur l'A6b et sur la bretelle de sortie Porte d'Italie du 17 juillet au 26 août 2023.

La direction des routes d'Île-de-France (DiRIF), gestionnaire des autoroutes et routes nationales franciliennes répare un mur de soutènement sur l'A6b dans le sens province > Paris. Ce mur de soutènement sépare les voies de circulation de l'A6b et de la bretelle de sortie Porte d'Italie. Les travaux auront lieu du 17 juillet au 26 août 2023 et se feront de jour comme de nuit.



Pour les besoins de ces travaux, les mesures de circulation suivantes sont mises en œuvre :

- La **neutralisation 24h/24h de la voie de circulation de droite de l'A6b**, de l'entrée sur la bretelle de sortie Porte d'Italie jusqu'à l'entrée du tunnel d'Italie ;
- La **neutralisation 24h/24h de la voie de circulation de gauche de la bretelle de sortie Porte d'Italie**.

CONTACT PRESSE : contactmedias.dirif@developpement-durable.gouv.fr

Ces voies sont toutes deux accolées au mur de soutènement faisant l'objet des travaux de réparation.

Ces dispositions aboutissent à réduire la circulation sur 1 voie de part et d'autre du mur, et aura donc un impact sur les conditions de circulation, notamment en heure de pointe.

Consciente des désagréments que peuvent occasionner ces travaux, la DiRIF met tout en œuvre pour les minimiser et vous remercie de votre compréhension.

Les usagers sont invités à la plus grande prudence en respectant scrupuleusement la réglementation précisée par la signalisation mise en place pour leur sécurité et celle des intervenants.

Les usagers peuvent consulter www.Sytadin.fr pour préparer leur déplacement. Les alertes sont relayées sur Twitter (@SYTADIN).

*Placée sous l'autorité du **préfet d'Île-de-France, préfet de Paris**, la direction des routes (**DiRIF**) de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (**DRIEAT**), service déconcentré du Ministère de la Transition écologique, assure l'entretien, l'exploitation, la gestion et la modernisation des autoroutes non concédées et des routes nationales d'Île-de-France.*

Site internet de la DiRIF : www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr